

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du : jeudi 10 avril 2025

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le

Affichée en mairie le :

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE
2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	23	33	10	2

Pôle / Service : Service Finances
Délibération N° : DCM20250410_05

Rapporteur : Monsieur BERNARD
Secrétaire de séance : Monsieur GALLUCCIO

Le jeudi 10 avril 2025 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Madame HEBERT
Madame BAUZIT à Monsieur BONFILS
Monsieur PAUSELLI à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BARALE
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL
Madame MORETTO ALLEGRET à Madame DEY
Madame HALIOUA à Monsieur ELBAZ
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY
Madame CANESTRIER à Madame BELOT

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI

OBJET : AFFECTATION DU ~~RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE~~ L'ANNEE 2024**Mes chers collègues,**

Il ressort des résultats à la clôture de l'exercice 2024 :

un résultat de fonctionnement d'un montant de 4 440 905,12 €

un solde d'exécution négatif d'investissement d'un montant de 109 407,98 €

Il est proposé de porter l'affectation à hauteur de 1 740 905,12 € par inscription de cette somme au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé ».

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Excédent de fonctionnement 2024 à affecter en 2025	4 440 905,12 €
Solde d'investissement 2024 D.001 Besoin de financement R,001 Excédent de financement	109 407,98 €
Solde des restes-à-réaliser d'investissement	925 077,34 €
Besoin de financement	109 407,98 €
Excédent de financement	
Besoin de financement en investissement (SOLDE +RAR)	1 034 485,32 €
AFFECTATION	
1, Affectation au R/1068 (*couverture au minimum du besoin de financement en investissement)	1 740 905,12 €
2. Report en fonctionnement R/002	2 700 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté au C/002 (le cas échéant)	

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 31/03/2025.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**APPROUVER** l'affectation de la somme de 1 740 905,12 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » sur le résultat de fonctionnement de 2024 s'élevant à 4 440 905,12 €.**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :****VOIX POUR : 28****VOIX CONTRE : 0****ABSTENTION(S) : 5**Madame CORVEST, Monsieur VILLARDRY, Monsieur
MOSCHETTI, Madame BELOT, Madame CANESTRIER**Ne prennent pas part au vote : 0****APPROUVE** l'affectation de la somme de 1 740 905,12 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » sur le résultat de fonctionnement de 2024 s'élevant à 4 440 905,12 €.

En conséquence, le report 2024 sur la section de fonctionnement du Budget 2025 sera d'un montant de 2 700 000 €.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'année 2025 au Chapitre 10, compte 1068.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

OBJET : AFFECTATION ~~DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2024~~

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

